

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00301 Numéro SIREN : 804 629 327 Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001354

Sh

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AYAUDAR					Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 5 Impasse les Beney 26120 PEYRUS						
Numéro SIRET* 8 0 4 6 2 9 3 2 7 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 31/12/2019	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilitations corporelles*		028	90 793	030	89 430
	Immobilitations financières* (1)		040	2 924 075	042	2 924 075
	Total I (5)		044	3 014 868	048	89 430
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	152 551	074	152 551
	Valeurs mobilières de placement		080	1 246 161	082	1 246 161
	Disponibilités		084	65 612	086	65 612
	Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096	1 464 325	098	1 464 325	
Total général (I + II)		110	4 479 194	112	89 430	
PASSIF					Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	4 739 250		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	(409 004)		
	Résultat de l'exercice		136	(27 597)		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	4 302 647			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	69 880		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	4 418		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	296	172	12 817
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	87 117			
Total général (I + II + III)		180	4 389 764			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Documents fiscaux

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AYAUDAR		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	16 500
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	16 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :	242	30 525	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	5 050	
	Rémunérations du personnel*		250	5 215	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 320	
	Dotations aux amortissements*		254	2 242	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	7	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	44 359
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(27 859)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	262	
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(27 597)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	1 138	
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	5 049	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	330	43 053	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	20 889
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	753
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *	332 452	dont imputés sur le résultat :	360	753
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372

Cegid Group

SAS AYAUDAR
5 Impasse les BENEYS
26120 PEYRUS

(lignes 1 à 2)

Divers à réintégrer

[illegible]

E.C.V.D.

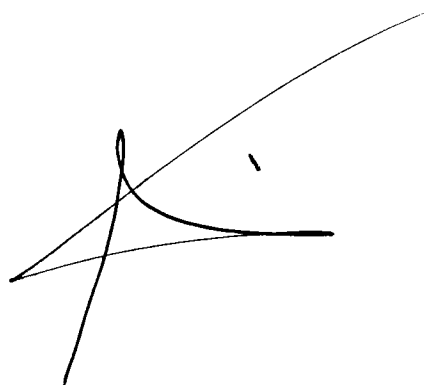
Cabinet d'Expertise Comptable
du Val de Drôme

Audit

Conseil en Entreprise

Expertise Comptable

Ressources Humaines / Paie



Grégory MASSART
Expert Comptable

Bureau de Chabeuil :
ZA La Grue
1 Impasse Charles Garnier
26120 Chabeuil
Tel. : 04.75.59.23.77
chabeuil@ec-valdedrome.com

Bureau de Crest :
7 Rue du Lieutenant Prunet
26400 CREST
Tel. : 04.75.43.12.53
crest@ec-valdedrome.com

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de
la Région de Lyon

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS AYAUDAR
5 Impasse les Beney
26120 PEYRUS

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	11

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4 389 764 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 27 598 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 649	1 742		6 390
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 052	1 742		90 794
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 533 981	390 094		2 924 075
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 533 981	390 094		2 924 075
ACTIF IMMOBILISE	2 623 033	391 836		3 014 869

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE	1 441 200	-379 040	98,75	-48 656
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE	1 319 400	-308 479	87,31	36 342
SAS BIO-WATT 26120 PEYRUS	680 000	-38 069	50,29	43 734
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS BIORELEC 26120 PEYRUS	6 100		34,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 922 000	2 922 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 074	2 074			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 août 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	83 114	1 289		84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 074	953		5 027
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	87 188	2 242		89 430
ACTIF IMMOBILISE	87 188	2 242		89 430

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 152 552 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	152 552	152 552	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	152 552	152 552	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 117 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	69 881	69 881		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 419	4 419		
Dettes fiscales et sociales	12 521	12 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	296	296		
Produits constatés d'avance				
Total	87 117	87 117		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	296			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 59 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 876
Etat - autres charges à payer	5 049
Total	8 925

Notes sur le compte de résultat

AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les BENEYS, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -27 597,76 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

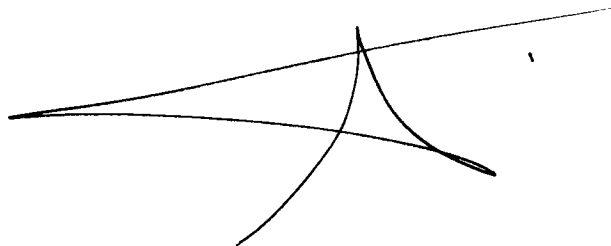
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain BARNASSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

In Extenso

In Extenso Audit

ZAC de Briffaut Est
37 avenue Jean Monnet
26000 VALENCE

Tél : 04 75 58 74 01
Fax : 04 75 58 17 87
www.inextenso.fr

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beney's
26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beneyss

26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société AYAUDAR

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AYAUDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 Décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 Décembre 2020 et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 22 Décembre 2020

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Jean François BOUSQUET

~~Jean François BOUSQUET~~

~~Expert-Comptable~~

~~Commissaire aux Comptes~~

Jean-François BOUSQUET

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
<i>* CAPITAL SOUSCRIT NON APP</i>				
<i>* ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	90 794	89 430	1 364	1 864
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 924 075		2 924 075	2 533 981
Total	3 014 869	89 430	2 925 439	2 535 845
<i>* ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				7 200
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	712		712	726
Autres créances	151 839		151 839	623 826
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 246 161		1 246 161	1 246 161
Disponibilités	65 613		65 613	413 892
Total	1 464 326		1 464 326	2 291 804
<i>* COMPTES DE REGULARISATI</i>				
Total				
TOTAL ACTIF	4 479 194	89 430	4 389 764	4 827 650

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
<i>* CAPITAUX PROPRES</i>		
Capital social ou individuel	4 739 250	4 739 250
Report à nouveau	-409 005	-295 572
Résultat de l'exercice	-27 598	-113 433
Total	4 302 647	4 330 245
<i>* AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Total		
<i>* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>		
Total		
<i>* DETTES</i>		
Découverts et concours bancaires	69 881	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	296	475 144
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 419	5 309
Personnel	219	
Organismes sociaux	4 692	9 781
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 541	1 380
Autres dettes fiscales et sociales	5 069	5 791
Total	87 117	497 405
TOTAL DU PASSIF	4 389 764	4 827 650

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)
VENTES & PRODUCTION H.T.	16 500	100,00	16 000	100,00	500
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue	16 500	100,00	16 000	100,00	500
Production de l'exercice	16 500	100,00	16 000	100,00	500
Total Conso. Matière et sous-traitance					
MARGE BRUTE GLOBALE	16 500	100,00	16 000	100,00	500
Autres achats et charges externes	30 525	185,00	28 425	177,66	2 100
VALEUR AJOUTEE	-14 025	-85,00	-12 425	-77,66	-1 600
Impôts, taxes et versements assimilés	5 050	30,61	6 344	39,65	-1 294
Charges de personnel	6 535	39,61	84 810	530,06	-78 275
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-25 611	-155,22	-103 579	-647,37	77 969
Reprises s/ charges et Transferts			6 000	37,50	-6 000
Autres produits					
Dotations aux amortissements et provision	2 242	13,59	22 212	138,82	-19 969
Autres charges	7	0,04	516	3,22	-509
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 860	-168,85	-120 307	-751,92	92 447
Produits financiers	262	1,59	6 922	43,26	-6 660
Charges financières			4	0,02	-4
Résultat financier	262	1,59	6 918	43,24	-6 656
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-27 598	-167,26	-113 388	-708,68	85 791
Charges exceptionnelles			44	0,28	-44
Résultat exceptionnel			-44	-0,28	44
RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 598	-167,26	-113 433	-708,95	85 835

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4 389 764 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 27 598 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 649	1 742		6 390
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 052	1 742		90 794
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 533 981	390 094		2 924 075
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 533 981	390 094		2 924 075
ACTIF IMMOBILISE	2 623 033	391 836		3 014 869

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE	1 441 200	-379 040	99,06	-48 656
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE	1 319 400	-308 479	87,31	-36 342
SAS BIO-WATT 26120 PEYRUS	680 000	-38 069	50,29	43 734
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS BIORELEC 26120 PEYRUS	6 100		34,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 922 000	2 922 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 074	2 074			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 août 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

En date du 30 Octobre 2019, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 6 467 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 388 020 euros.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	83 114	1 289		84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 074	953		5 027
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	87 188	2 242		89 430
ACTIF IMMOBILISE	87 188	2 242		89 430

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 152 552 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	152 552	152 552	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	152 552	152 552	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 117 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	69 881	69 881		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 419	4 419		
Dettes fiscales et sociales	12 521	12 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	296	296		
Produits constatés d'avance				
Total	87 117	87 117		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	296			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 59 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 876
Etat - autres charges à payer	5 049
Total	8 925

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2019 date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à relever, réserve faite de la crise sanitaire liée au covid-19 qui devrait impacter notablement l'activité de certaines de nos filiales.